



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 8 AVRIL 2024 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 4 avril 2024**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

DOSSIERS D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024

- ◇ Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-162 concernant le lotissement du lot portant présentement le numéro 4 636 165 situé au 320, rang de la Montagne (voir l'avis public à la page 2);
- ◇ Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-163 concernant la marge latérale sur le lot 4 159 877 situé au 33, rue Robert (voir l'avis public à la page 3);
- ◇ Demande de PIIA numéro 2024-PIIA-01 concernant la construction d'un bâtiment accessoire au 16, chemin du Sous-Bois;
- ◇ Demande de PIIA numéro 2024-PIIA-02 concernant le revêtement du bâtiment principal situé au 687, rang de la Montagne;
- ◇ Demande de PIIA numéro 2024-PIIA-03 concernant l'agrandissement du bâtiment principal situé au 25, Route 104;
- ◇ Demande d'appui à une demande à la CPTAQ concernant le 411, Route 104.

RÉSULTATS DU SONDAGE

Nous tenons à remercier tous les citoyens qui ont pris le temps de répondre au sondage concernant l'aqueduc, l'achat de l'église et la patinoire. Le Conseil municipal étudie présentement les réponses reçues, les résultats seront transmis aux citoyens dans le prochain bulletin municipal et ils seront sur notre site Internet au www.mmsg.ca.

CONGÉ PASCAL

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé **le vendredi 29 mars 2024** et **le lundi 1^{er} avril 2024** en raison du congé pascal. Joyeuses Pâques !



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 8 avril 2024 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-162

visant à autoriser une largeur de façade de lot de 24,26 m sur le lot portant présentement le numéro 4 636 165 sur le rang de la Montagne

Zone : Ra-4

La dérogation mineure demandée vise à autoriser une largeur de façade de lot de 24,26 m, sur le lot portant présentement le numéro 4 636 165, situé sur le rang de la Montagne.

Le règlement de lotissement présentement en vigueur prévoit une largeur de façade minimale de 25 m. Dans le présent cas, une diminution de 0,74 mètre de largeur de façade de lot est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 13^e jour du mois de mars 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-184-03

Modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement d'urbanisme numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets.

Le règlement numéro 2024-184-03 sur le Plan d'urbanisme entrera en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 15^e jour du mois de mars 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 8 avril 2024 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-163
visant à autoriser la marge de recul latérale à 2,06 mètres.

Zone : Ra-1

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la marge de recul latérale à 2,06 m sur le lot 4 159 877, situé au 33, rue Robert.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul latérale minimale de 3 m. Dans le présent cas, une diminution de 0,94 mètre de la marge de recul latérale est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 13^e jour du mois de mars 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-297

Relatif à la prévention en matière de sécurité incendie

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2024-297 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie.

Ledit règlement a pour objet d'explicitier les normes à respecter en matière de sécurité incendie pour les bâtiments et leurs équipements, d'imposer des exigences quant aux brûlages agricoles, aux feux dans des foyers extérieurs ainsi qu'aux feux de joie et de prévoir les pouvoirs de l'autorité compétente afin de veiller au respect dudit règlement, et ce, pour la protection des personnes et des biens.

Le règlement numéro 2024-297 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 8 avril 2024 à 19 h 30.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 15^e jour du mois de mars 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lundi 8 avril 2024 à 19 h 15
À la salle du Conseil municipal
Située au 1, boulevard du Frère-André

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le premier projet de règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, concernant la sécurité des piscines, afin d'uniformiser la distance minimale à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement à 1 mètre, conformément à la réglementation provinciale en vigueur, et ce, dans le but d'empêcher un enfant de grimper sur un appareil pour accéder à la piscine.

Une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement se tiendra le lundi 8 avril 2024 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Ledit projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Le projet de règlement numéro 2024-185-30 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Le projet de règlement numéro 2024-185-30 concerne l'ensemble de territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 15^e jour du mois de mars 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

La Municipalité rappelle aux citoyens que les abris d'auto temporaires doivent être démantelés **avant le 15 avril**. L'abris en entier doit être démonté, y compris la structure métallique qui supporte la toile.



CAMP DE JOUR DE LA ZONE YOUHOU!

Cet été, les enfants seront transportés dans un univers fantastique de la première à la dernière semaine de camp. Pour 2024, la Municipalité offre aux enfants inscrits au camp de jour des sorties hebdomadaires gratuites au Camping Domaine du Rêve.

Le camp de jour se déroulera du **25 juin au 16 août 2024**. Les inscriptions débutent le 18 mars et se font en ligne au www.youhou.zone. Pour toutes questions, veuillez communiquer avec eux par courriel au info@youhou.zone ou par téléphone au 1 877 931-6850.

RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAL ET SANITAIRE

La Municipalité rappelle aux citoyens de ne pas jeter dans les toilettes autre chose que du papier hygiénique.

En effet, on retrouve quotidiennement à l'usine de traitement des eaux usées une multitude de lingettes, serviettes, produits d'hygiène féminine, tubes applicateurs en plastique, etc. provenant du réseau d'égout sanitaire créant ainsi des problèmes importants et coûteux à réparer.



TROUVEZ L'INTRUS

?

CE QUE TOUS DEVRAIENT SAVOIR...

C'est qu'une toilette peut tolérer bien des choses, mais pas les lingettes!

MMQ La Mutuelle des municipalités du Québec

Un conseil offert par l'assureur des municipalités québécoises.

De plus, la Municipalité tient à aviser les propriétaires de résidences branchées aux réseaux d'égouts que leur pompe de puisard (sump pump) doit être branchée à l'égout pluvial et non à l'égout sanitaire. Ce mauvais branchement crée une surcharge aux stations de pompage et peut causer des bris. De plus, un branchement non-conforme est passible d'une amende minimale de 300 \$ selon le règlement numéro 2016-249 relatif aux branchements de services et aux rejets à l'égout.

INSTALLATION SEPTIQUE

Si vous avez une fosse septique muni d'un préfiltre, nous vous rappelons que celui-ci doit être nettoyé 2 fois par année pour assurer le bon fonctionnement de votre installation.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26.



JOUR DE LA TERRE 2024

Le 22 avril, la campagne du Jour de la Terre invite les citoyens à s'engager à agir et à soutenir les organisations environnementales dans tout le pays. La célébration du Jour de la Terre est une occasion privilégiée d'agir pour l'environnement.

Il est temps de se mobiliser pour la préservation de la planète, chacun de nous peut faire sa part et soutenir les organisations environnementales qui œuvrent tout au long de l'année dans le même but !

JOUR
DE LA
TERRE
·CA

JOUR DE LA TERRE

22
avril
2024

Le Conseil municipal encourage tous les citoyens à ramasser les déchets se trouvant sur leur terrain et leur fossé



Merci pour votre précieuse collaboration !

COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 16 avril 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

Heure du conte

à la bibliothèque de Mont-Saint-Grégoire

samedi 20 avril 10 h 30



PERMIS ET CERTIFICATS

Vous prévoyez effectuer prochainement des travaux de construction, de rénovation ou de réparation sur votre propriété ?

Nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment au 450 347-5376, poste 26, afin de déterminer si vos travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation.

Commencer des travaux sans permis ou certificat peut entraîner des conséquences monétaires importantes ! Prenez donc la peine de vous informer préalablement, ce qui vous évitera d'avoir de mauvaises surprises.

Merci de votre bonne collaboration.

COMMUNIQUÉ DE LA PAROISSE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

HORAIRE SEMAINE SAINTE ET FÊTE DE PÂQUES

En marche vers Pâques... dans chacune de nos six paroisses regroupées : Saint-Athanase, Saint-Grégoire-le-Grand, Saint-Alexandre, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Saint-Georges d'Henryville et Saint-Sébastien.

Jeudi 28 mars	19h30	Commémoration de la Cène du Seigneur à Saint-Alexandre
Vendredi 29 mars	15h00	Office du Vendredi saint à Saint-Athanase
Samedi 30 mars	20h00	Veillée pascale à Mont-Saint-Grégoire avec animation par la Troupe Terre Promise
Dimanche 31 mars	10h00	Messe de Pâques à Henryville
	11h00	Célébration de la Parole à Mont-Saint-Grégoire

Bienvenue à tous !

Faites partie de la communauté IHR



- ✓ **Prix fixes** sans contrat
- ✓ Équipements **performants**
- ✓ Service à la clientèle **100% local**
- ✓ Installation **professionnelle gratuite**



ihrtelcom.com



450 346-0057 | 1 888 346-0057



Le routeur
Gigaspire

Validez la disponibilité

CLINIQUE D'IMPÔT

2024



HORAIRE

du lundi au jeudi:

9h30 à 11h30 et 13h30 à 15h30



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- être résident de Saint-Jean sur Richelieu secteur Iberville, Saint-Athanase ou Mont Saint-Grégoire.
- avoir un revenu maximum de :
35 000 \$ pour une personne seule
45 000 \$ pour un couple
2 500\$ pour chaque personne à charge supplémentaire



POUR PLUS D'INFORMATIONS

communiquez avec nous:

450 347-1172 EXT: 0

- Service gratuit - contribution volontaire suggéré 5\$

CLINIQUE D'IMPÔT SANS CONTACT,
VEUILLEZ DÉPOSER VOS DOCUMENTS
À LA RÉCEPTION DANS LE BAC BLEU
AU 290, AVENUE DES CONSEILLERS
À PARTIR DU LUNDI 26 FÉVRIER 2024

Centre d'action
bénévole
d'Iberville
et de
la région



Centre D'action bénévole
d'Iberville - CABIR



www.cabiberville.org



Le Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région – Bénévoles recherchés pour la popote roulante : Vous êtes retraité? Vous voulez changer la routine, socialiser, créer des liens avec des gens de différents milieux? Vous voulez redonner à la communauté et vous impliquer? Possibilité d'avoir une route attirée ou sur une équipe volante. Être disponible mardi et/ou jeudi et/ou vendredi de 10h à 12h30. Bienvenu aux duos de bénévoles ! Venez faire du bénévolat dans une ambiance amicale et joviale. Bénévolat change la vie! Prenez rendez-vous avec Éliane Desjardins notre coordonnatrice de l'action bénévole au 450-347-1172 poste 233.

Centre d'action
bénévole
d'Iberville
et de
la région



PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, avant 16 h 45 le mardi 16 avril 2024 pour la parution du 25 avril 2024. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Nouveau site Web : dynamisme et convivialité

Trouvez l'information que vous recherchez rapidement et sans détour grâce au nouveau site Web de Compo!

Dès la page d'accueil, les fiches-sujets vous mèneront vers la section qui répondra le mieux à vos interrogations.

La réduction des déchets vous intéresse? Visitez compo.qc.ca/reduire pour parfaire vos connaissances sur le sujet.



Horaire de Pâques

Les écocentres et le bureau administratif seront fermés le lundi 1^{er} avril.

Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes.

Comment disposer de pneus usés?

Les pneus peuvent être apportés à l'écocentre. Les pneus et les jantes sont tous deux acceptés, mais doivent être démontés l'un de l'autre puisqu'ils sont disposés dans des conteneurs différents. Les pneus hors normes, de tracteur ou montés sur des jantes ne sont pas acceptés à l'écocentre.



En savoir plus sur les écocentres : www.compo.qc.ca/ecocentres

HORAIRE DE NOS SERVICES À PÂQUES ET RETOUR DE LA COLLECTE HEBDOMADAIRE POUR BRUN'O LEBAC

Compo-Haut-Richelieu souhaite informer la population de changements aux horaires de certains écocentres.

Pâques

Les collectes prévues au calendrier se dérouleront normalement. Les bacs doivent être mis en bordure de rue avant 7 h le matin de la collecte. Lors de jours fériés, la collecte s'effectue souvent plus rapidement qu'à l'habitude puisqu'il y a moins de bacs sur le circuit.

BRUN'O

La collecte des matières organiques BRUN'O Lebac s'effectue toutes les semaines du 1^{er} avril à la fin du mois de novembre.

Appli Compo Collectes

Disponible via l'App Store d'Apple et le Google Play Store, l'application mobile *Compo Collectes* permet aux utilisateurs d'avoir accès à leur calendrier de collectes en tout temps et de recevoir des notifications la veille des différentes journées de collecte par matière.

Pour tout renseignement supplémentaire, il est possible de communiquer avec le service à la clientèle de Compo-Haut-Richelieu au 450 347-0299 ou par la page *Nous joindre* de notre site web, compo.qc.ca.

**DES QUESTIONS POUR
VOS COLLECTES?**
Contactez Compo!



**AJOUTEZ-NOUS
À VOTRE
RÉPERTOIRE**


Compo-Haut-Richelieu
450 347-0299
compo.qc.ca

COMMUNIQUÉ DU CERCLE DES FERMIÈRES

Les membres du Cercle des fermières de Mont-Saint-Grégoire sont invitées à assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le mercredi 10 avril 2024 à 19 h dans la Petite salle située au sous-sol du Centre communautaire.

Le local situé au Centre communautaire de Mont-St-Grégoire est ouvert à toutes.

Horaire : les lundi, mardi et mercredi de 13 h à 16 h, ainsi que le samedi de 9 h à 11 h.

Pour informations : Dominique Blais 450 359-7378



Les fermières de Mont-Saint-Grégoire célèbrent cette année leur 85^e anniversaire de fondation. Pour l'occasion, nous invitons les anciennes membres du Cercle à venir partager des souvenirs et des fous rires avec nos membres actuelles **le mercredi 10 avril à 19 h** au Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire. Une collation et des breuvages seront servis, bienvenue à toutes.

Le mardi 23 avril à 13 h 30 : conférence pour tous avec la notaire Marie-Claude Messier sur la planification testamentaire et le mandat de protection, organisée par le Cercle des fermières. Préparez vos questions. La conférence aura lieu au Centre communautaire dans la Petite salle située au sous-sol. Bienvenue à tous et venez en grand nombre.

Le Cercle des fermières de Mont-Saint-Grégoire tiendra son Expo-vente au Centre communautaire les 27 et 28 avril 2024 de 10 h à 16 h.



Cafés-rencontres à Mont-Saint-Grégoire

*Toutes les membres sont les bienvenues,
peu importe leur lieu de résidence!*

Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

Centre communautaire

45, rang de la Montagne
Mont-Saint-Grégoire

La salle est située au sous-sol.



Aide informatique

19 avril, 9 h 30

Vous avez de la difficulté avec vos appareils électroniques? Ou vous désirez en apprendre plus sur leur fonctionnement et leur utilisation? Ou même pour comprendre comment les réseaux sociaux fonctionnent? Venez en jaser!

Les bienfaits de l'art

24 mai, 9 h 30

Les bienfaits de l'art sur la santé physique et la santé mentale sont nombreux. Apportez vos chefs d'œuvre et discutez de vos formes d'art préférées.

La lecture: de la nourriture pour l'esprit

14 juin, 9 h 30

La lecture est un passe-temps qui nourrit le mental, qui augmente nos connaissances, mais surtout qui nous fait du bien. Une rencontre pour échanger sur vos dernières lectures et les partager en groupe.

COMMUNIQUÉ DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le dîner et/ou souper à la cabane à sucre du Club de l'Âge d'or de Mont-Saint-Grégoire se tiendra **le jeudi 18 avril 2024** à l'Érablière au Sous-Bois, situé au 150, chemin du Sous-Bois ! Le coût du repas est de 32 \$, pour réserver vos billets veuillez communiquer avec madame Monic Martel au 450 347-3951.



LAURIANE MOREL

25\$ PAR BILLET

10\$ 0-12 ANS

OÙ VOUS LES PROCURER?
BUREAU MUNICIPAL DE MSG
À LA PORTE LE 20 AVRIL

SAMEDI
20 AVRIL - 19 H

À L'ÉGLISE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND
250, RUE SAINT-JOSEPH

LA MUNICIPALITÉ DE MONT-
SAINT-GRÉGOIRE PRÉSENTE

le rendez- vous musical

MONT-SAINT-
GRÉGOIRE

Le 20 avril 2024 à 19 h venez découvrir l'univers de l'artiste Lauriane Morel lors de ce premier Rendez-vous musical! Où? À l'Église de Saint-Grégoire-Le-Grand au 250, rue Saint-Joseph, Mont-Saint-Grégoire!

Lauriane Morel est une autrice-compositrice-interprète, multi-instrumentiste et arrangeuse québécoise. Musicienne professionnelle depuis une dizaine d'années, elle a étudié au Cégep de Saint-Laurent en chant et en composition, puis à l'Université McGill en interprétation jazz. Après avoir travaillé au sein de divers projets en tant que pigiste interprète et arrangeuse, elle dévoile en 2023 son projet musical, teinté de ses expériences artistiques et humaines.

Son premier EP, À fleur d'été, présente des chansons variées et authentiques qui explorent des éléments de folk, de pop-punk et de folk-alternatif. Réalisé par Benjamin Piette (Noé Talbot, Salmine), cet album aux mélodies accrocheuses ouvre la porte sur des sujets sensibles, tels que le rapport aux autres, l'anxiété et la désillusion. Oscillant entre la poésie et le langage familier, À fleur d'été est une quête vers la reprise de contrôle sur sa vie après une période trouble.

Les billets sont en vente au coût de 25 \$. 10 \$ pour les 12 ans et moins. Vous pouvez vous les procurer au bureau municipal de Mont-Saint-Grégoire au 1, boul. du Frère-André durant les heures d'ouverture ou à la porte de l'église le 20 avril. Les portes ouvriront à 18 h.



Bon printemps à tous !